

Conseil local des parents d'élèves élus

Le Conseil local des parents d'élèves élus est un espace de participation citoyenne autour des enjeux éducatifs locaux. Il rassemble des représentants de parents d'élèves élus de chaque école, les services de la ville et les élus en charge de l'éducation à Cergy.

Le Conseil local des parents d'élèves élus, pour quoi faire ?

Le Conseil local des parents d'élèves élus est une instance consultative chargée de prendre les grandes décisions de la vie de l'école.

Il est important pour la ville d'**échanger continuellement** avec les parents d'élèves dans le but de déployer une **politique d'éducation en adéquation** avec les besoins des petits Cergyssois.

Le fonctionnement

- Le conseil local des parents se réunit : cinq fois par an (Intronisation des membres en novembre et réunion de clôture en septembre)
- Il est constitué des représentants de chaque liste de candidat de chaque école
- Il fait le point sur l'ensemble des sujets liés à l'éducation
- Chaque école désigne un référent.
- Il est possible d'avoir un représentant par liste

Je veux participer !

Comment devenir représentant ?

- Vous devez être parent d'élèves élu dans une école maternelle ou élémentaire
- La tête de chaque liste élue est représentante par défaut au conseil local des parents d'élèves élus, charge à elle de siéger en personne ou de déléguer un autre représentant de la liste

Élus habilités à siéger ?

Les parents d'élèves élus habilités à siéger :

- Une personne par liste en élémentaire + une personne par liste en maternelle, à

l'échelle de chaque groupe scolaire de la ville

- Peuvent donc siéger au sein du conseil, au moins deux représentants par groupe scolaire
- Pour les écoles primaires (écoles à direction unique pour la maternelle et l'élémentaire type Linandes et Nautilus), deux représentants par liste pourront être habilités à siéger afin de garantir une homogénéité dans la représentation
- La tête de chaque liste élue est représentante par défaut au Conseil local des parents d'élèves élus, charge à elle de siéger en personne ou de déléguer un autre représentant de la liste

Quels droits et devoirs si je suis élu(e) ?

- Les parents qui siègent au Conseil local représentent l'ensemble des parents, qu'ils informent régulièrement des travaux du Conseil de parents d'élèves élus.
- Les parents élus doivent recueillir les propositions et remarques des parents de leur établissement et transmettre au président les points à inscrire à l'ordre du jour.
- Un projet de compte-rendu sera rédigé par le secrétariat de séance. Il sera transmis au président et au directeur de l'éducation.
- Il sera communiqué par mail aux parents présents. Il sera soumis à l'approbation du Conseil à la séance suivante.
- Il sera ensuite consultable sur le site de la ville.

Les comptes-rendus des dernières années

2026

- [Diaporama diffusé lors du Conseil local des parents élus du 19 janvier 2026](#)

2025

- [Diaporama diffusé lors du conseil local des parents d'élèves élus du 18 juin 2025](#)
- [Diaporama diffusé lors du conseil local des parents d'élèves élus du 12 février 2025](#)
- [Diaporama diffusé lors du conseil local des parents d'élèves élus du 09 avril 2025](#)
- [Diaporama diffusé lors du conseil local des parents d'élèves élus du 06 octobre 2025](#)
- [Compte-rendu du conseil local des parents d'élèves élus du 06 octobre 2025](#)
- [Diaporama présentant le projet éducatif de territoire lors du conseil local des parents d'élèves élus du 06 octobre 2025](#)

- [Compte-rendu du conseil local des parents d'élèves élus du 07 novembre 2025](#)

2024

- [Compte-rendu du conseil des parents d'élèves élus du 12 juin 2024](#)
- [Compte-rendu du conseil local des parents d'élèves élus du 26 mars 2024](#)
- [Compte-rendu du conseil local des parents d'élèves élus du 13 mars 2024](#)
- [Compte-rendu du conseil local des parents d'élèves élus du 8 janvier 2024](#)

2023

- [Compte-rendu du conseil local des parents d'élèves élus du 16 juin 2023](#)
- [Compte-rendu du conseil local des parents d'élèves élus du 5 avril 2023](#)
- [Compte-rendu du conseil local des parents d'élèves élus du 25 janvier 2023](#)

2022

- [Compte-rendu du conseil local des parents d'élèves élus du 30 novembre 2022](#)
- [Annexe du compte-rendu du conseil local des parents d'élèves élus du 30 novembre 2022](#)
- [Compte-rendu du conseil local des parents d'élèves élus du 5 octobre 2022](#)

Documents utiles

[Guide des parents d'élèves élus \(pdf, 1 003,63 ko\)](#)

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Votre avis nous aide à améliorer nos contenus.

Oui, très utile ! Non, pas vraiment

Merci pour votre retour.

Retirer mon vote

Pouvez-vous nous dire ce qui pourrait être amélioré ? (facultatif) Envoyer mon commentaire